

Budget supplémentaire pour la recherche sur l'énergie

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, a annoncé dernièrement l'approbation par le Conseil du Trésor d'un budget supplémentaire de \$2 259 000 pour la recherche et le développement énergétiques entrepris par des agences du gouvernement fédéral.

“Les fonds additionnels permettront d'intensifier certains travaux en cours et de mettre en oeuvre des projets nouveaux durant le restant de l'année financière 1980-1981”, a dit M. Lalonde.

Il s'agit du premier pas vers l'activation du programme de la recherche et du développement énergétiques du gouvernement fédéral, tels que prévu dans le Programme énergétique national.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral dépensera \$260 millions en recherche et développement énergétiques, entre 1980 et 1983.

Mise en oeuvre de 16 projets

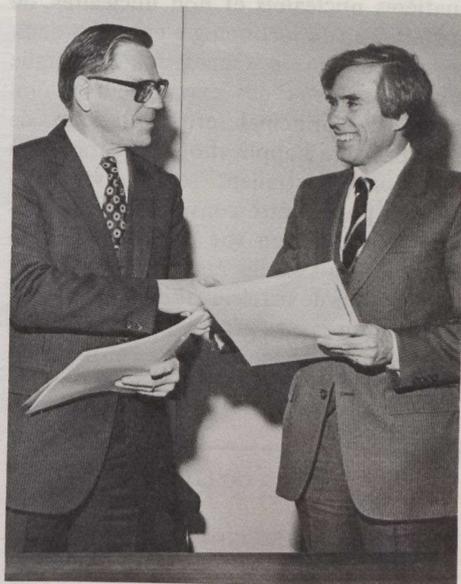
Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR) mettra en oeuvre 15 des 16 projets qui bénéficieront de

fonds supplémentaires cette année. L'autre projet sera entrepris par Transports Canada. Le Bureau de recherche et de développement énergétique de l'EMR s'occupera de la gestion des fonds.

Les fonds fourniront les ressources opérationnelles et le capital requis pour toute une gamme d'activités de recherche et de développement, notamment l'essai des matériaux pour pipeline, l'électricité géothermique, la conversion et l'hydrogénation du charbon, la technologie des sables bitumineux, la technologie des fonds océaniques et l'utilisation de gaz naturel combiné comme combustible pour les véhicules automobiles.

M. Lalonde a déclaré: “Ces travaux de recherche sont liés à deux objectifs fondamentaux du Programme énergétique national, soit la sécurité énergétique par la mise au point de substituts au pétrole (notamment de nouvelles sources de combustibles liquides) et la gestion plus efficace de l'exploitation des ressources dans les régions pionnières des terres du Canada”.

Accord de coopération nucléaire



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan (à droite), serre la main du haut-commissaire de l'Australie au Canada, M. B.G. Dexter, à la suite de la signature de l'accord nucléaire entre les deux pays.

Le Canada et l'Australie ont signé, le 9 mars, un Accord relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Cet accord remplace l'Accord de coopération conclu en 1959 entre les deux pays, concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et les négociations qui ont mené à sa signature ont tenu compte des politiques respectives du Canada et de l'Australie en matière de garanties nucléaires.

L'Accord a été signé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et par le haut-commissaire de l'Australie au Canada, M. B.G. Dexter.

Comme toutes les ententes bilatérales semblables conclues jusqu'ici par le Canada, l'Accord répond pleinement aux exigences du gouvernement quant aux garanties nucléaires.

Il prévoit notamment l'interdiction de l'utilisation des matières nucléaires à des fins explosives ou militaires, l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des garanties “d'appoint” au cas où celles de l'AIEA cesseraient de s'appliquer, un consentement préalable des parties à l'égard du retraitement, de l'enrichissement à haut degré et des transferts à des pays tiers, ainsi que des mesures de protection

Le ministre de la Défense nationale rencontre son homologue américain



Le ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne (à gauche), a rendu une visite de courtoisie au secrétaire américain de la Défense, M. Caspar Weinberger, en février. Les deux ministres ont abordé, en particulier, la question de la renégociation du Traité de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et celle de la livraison du F-18. En quittant Washington, M. Lamontagne s'est rendu à Saint-Louis, dans l'État américain du Missouri, pour visiter l'usine de McDonnell-Douglas où l'on construit l'avion de chasse F-18. *signé depuis.*